

ARRETE PORTANT INTERDICTION
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
EN HERBE

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu les conditions atmosphériques de cet hiver,
- Considérant le besoin de remise en état suite aux conditions climatiques de cet hiver,
- Considérant l'intervention de remise en état,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit le weekend du 23 et 24 Mars 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite pendant le week-end du 23 et 24 Mars 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,
Le 22 Mars 2024

Le Maire
Daniel HOUITTE .

